LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261110-CC_2026_210-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président adressée par courriel en date du vingt-huit octobre deux mil vingt-six.

Membres présents à l'ouverture de la séance :

Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Hervé LE DOUCEN, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Cyril CONAN, Gérard DABOUDET, Marie-Hélène GANNAT, Marcel PICHOT, Jean-Luc BLANCHARD, Lucas CLEMENT, Gaëlle GOUEROU, Gaëlle HENO, Odile LE STRAT, Isabelle MACE, Jean-Michel SCOUARNEC, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JÉGLOT, Nicolas TOUDIC, Mickaël DABET, Alain LEGLATIN, Arlette HINGANT, Martine POULAILLON, Evelyne BOSCHER, Rodolphe LE BRETON, Magalie LAUNAY, Virginie LEMOINE, Delphine BEUREL, Ronan FERNANDEZ, Laurent BERTHO.

Membres excusés ou absents :

Georges LE FRANC (pouvoir à Xavier HAMON), Fabrice HENRY (pouvoir à Magalie LAUNAY), Isabelle ERMEL (pouvoir à Marie-Hélène GANNAT), Sébastien QUINIO (pouvoir à Christelle JOUET), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gaëlle HENO), Laurence AKOSSI (pouvoir à Odile LE STRAT), Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à Hervé MORIN), Philippe PRESSE (pouvoir à Lucas CLEMENT), Jean-Yves MOY (pouvoir à Gérard DABOUDET), Mickaël LEVEAU, Yvon PERRIN, Pascal BAZIN, Isabelle GORÉ CHAPEL (pouvoir à Philippe JOSSÉ).

Secrétaire de séance : Yohann HERVO.

CC_2026_210 PLPDMA – COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés ;

VU le code de l'environnement et notamment son article L. 541-15-1 ;

VU la délibération n°CC_2025_137 du 7 octobre 2025 approuvant le PLPDMA de Loudéac Communauté ;

Définition d'un PLPDMA :

Un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est un document de planification territorial obligatoire depuis le 1er janvier 2012, règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Le PLPDMA détermine pour une durée de 6 ans les orientations à prendre sur le territoire afin de répondre aux enjeux nationaux et régionaux en matière de réduction de la production ou nocivité des déchets.

Il doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans par la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

La CCES a pour rôle de réunir les acteurs du territoire : élus référents, partenaires institutionnels, acteurs de la prévention et de la gestion des déchets, société civile… afin de discuter du projet de programme local de prévention, de son bilan annuel et de sa révision.

S'agissant de la composition de la CCES, un appel à candidature a été lancé auprès :

- De la commission « gestion, prévention et valorisation des déchets » concernant le collège « élus », avec une représentativité par espace de vie

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261110-CC_2026_210-DE

- Du conseil de développement concernant les collèges « acteurs économiques » et « société civile »

Proposition de composition de la CCES :

COLLEGE	ORGANISME/TERRITOIRE	NOM	PRENOM
Elu	Loudéac Communauté	DABOUDET	Gérard
Elu	Représentant élu - « Espace de vie de Corlay »	COURTOT	Mylène
Elu	Représentant élu - « Espace de vie de Guerlédan »	FRAVAL	Philippe
Elu	Représentant élu - « Espace de vie de Loudéac »	PRESSE	Philippe
Elu	Représentant élu - « Espace de vie de Le Mené »	LE GOFF	Charlotte
Elu	Représentant élu - « Espace de vie de Merdrignac »	DAUNAY	Dominique
Elu	Représentant élu - « Espace de vie de Plémet »	URIEN	Monique
Elu	Représentant élu - « Espace de vie de Plouguenast-Langast »	MOREL	Jean-Luc
Elu	Représentant élu - « Espace de vie d'Uzel »	LEMOINE	Gervais
Acteurs économiques	ADESS Centre Bretagne	MOREL	Martine
Acteurs économiques	ADMR	GASNIER	Jean-Claude
Acteurs économiques	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	LABBE	Pierre
Acteurs économiques	Université du Temps Libre	COLLEU	Rémi
Société civile	Membre individuel – Commune de Loudéac	GARIN	Amélie
Société civile	Membre individuel – Commune de Saint-Gilles-Vieux-Marché	JAGLIN	Jean-Pierre
Société civile	Membre individuel – Commune de Plumieux	LE CAM	Pierrick
Société civile	Membre individuel – Commune de Loudéac	LE ROUX	Yannick
Société civile	Membre individuel – Commune de La Motte	YONNET	Gérard
Acteurs institutionnels	ADEME		
Acteurs institutionnels	ETAT – DDTM		
Acteurs institutionnels	Conseil régional de Bretagne		
Acteurs institutionnels	CITEO		
Acteurs institutionnels	KERVAL		

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'approuver la composition de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi constituée dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Exercice : 69
Présents : 56
Pouvoir(s) : 10
Pour : 66
Contre : 00
Abstention : 00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 3 novembre 2026
Le Président

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.11.06 15:39:06 +01'00'

Le secrétaire de séance
Yohann HERVO